

### Extrait du Procès-verbal

#### **de la séance d'ouverture des dossiers de candidature à l'appel à concurrence en vue de l'attribution de licences de licences pour la fourniture de services de télécommunications par satellites utilisant les technologies de type VSAT au Royaume du Maroc**

En application des dispositions du Règlement de l'Appel à Concurrence (RAC), la séance d'ouverture des dossiers de candidature relatifs à l'appel à concurrence rappelé ci-dessus a eu lieu le **07 juillet 2015 à 12H00**, au siège de l'Agence Nationale de Régulation des Télécommunications (ANRT).

Cette séance a été présidée par **M. Azdine EL MOUNTASSIR BILLAH**, Directeur Général de l'ANRT, en présence des représentants des Sociétés ayant remis des offres de candidature et de responsables de l'ANRT.

A l'ouverture de la séance, le Président a annoncé les noms des sociétés ayant déposé, au **07 juillet 2015 à 11H00**, des dossiers de candidature. Il s'agit, par ordre alphabétique, de :

- **LA SOCIETE ITISSALAT AL-MAGRIB ;**
- **LA SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT VERT (SADV) (Groupe OCP) ;**
- **LA SOCIETE WANA CORPORATE.**

Conformément aux dispositions du RAC, le Président a procédé, séance tenante, à l'ouverture des plis contenant les dossiers de candidature et a vérifié que chaque dossier comportait le «dossier administratif» et le «dossier technique et économique». Il a vérifié ensuite le contenu de chacun des «dossier administratif», et «dossier technique et économique».

A l'issue de ces vérifications, le Président a déclaré que les 03 dossiers de candidature déposés sont complets au regard des dispositions de l'article 13 (13.3) du RAC et a levé la séance à 12H30.

La Commission d'évaluation de l'appel à concurrence, présidée par M. le Directeur Général de l'ANRT s'est ensuite réunie à huit clos et a examiné le «dossier administratif» de chaque Société Participante soumissionnaire. Cette Commission est composée des membres désignés ci-après :

- M. Moulay Abdelaziz TIB, Directeur Responsable de la Mission Règulation ;
- M. Hassan TALIB, Chef de la Division Contrôle technique ;
- M. Ahmed SLALMI Ahmed, Chef du Service Elaboration des Programmes de Service Universel ;
- M. Younes BENCHERKI, Juriste confirmé au rang de Chef de Service.

Après avoir vérifié l'ensemble des documents demandés, ladite Commission a jugé que le dossier administratif déposé par chaque Société Participante est recevable.

La Commission a ensuite entamé l'examen et l'évaluation des «dossiers techniques et économiques» conformément aux dispositions du RAC.

Fait à Rabat, le 08 juillet 2015

Le Président

Le Directeur Général de l'Agence Nationale  
de Régulation des Télécommunications  
**M. Azdine EL MOUNTASSIR BILLAH**

**Azdine EL MOUNTASSIR BILLAH**